

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 15 mars 2023

TRANSACTION VENTE

6 % TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 5 000 € TTC.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur). Toutefois, en fonction de cas particuliers (succession, ...), les honoraires seront portés à la charge de l'acquéreur.

Société ESTEREL IMMOBILIER , SAS au capital de 1000.00 € - Siège social : 52 RUE DES CALANQUES 83530 AGAY SAINT RAPHAËL - RCS TOULON n° 922 618 061 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI83032023000000002 délivrée par CCI du VAR

Garant : Galian Assurance , 89 Rue de la Boetie